

RECEPISSE DE DECLARATION N° 346

6/---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Vu la loi du 1er JUILLET 1901 relative au contrat d'association

Vu le décret du 16 AOUT 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée.

LE PREFET DE L'OISE

certifie avoir reçu de M. AUBERT Justin demeurant à BEAUVAIS, 4 rue Saint-Jean, une déclaration en date du 14 AOUT 1920, par laquelle il faut connaître la constitution de l'UNION DES MUTILES REFORMES ET ANCIENS COMBATTANTS DU DEPARTEMENT DE L'OISE dont le siège social est situé 4, rue Saint-Jean à BEAUVAIS, ainsi que de deux exemplaires de ladite Association.

BEAUVAIS, le 14 AOUT 1920

Pour le Prefet
Le Secrétaire Général Délégué

Signé : ANCEL

Pour copie conforme
le Chef de Division

Signé : Illisible

Pour copie conforme
le Président du Conseil
d'Administration de l'U.M.R.A.C.

Docteur A. BARANGER

